

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2007

L'an deux mille sept, le cinq février, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : le 30 janvier 2007.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - LADOUCE - VACHER - CARIVEN - SOUQUET - RAFFIER – LANGOT – GIMBRE – LASCROUX - BORDENAVE – PATTI - MASSE – BISSO - GANDOU - ZINDJIRDJIAN - FALIERES - COULOUMIERS

Procurations :

Michel CORBARIEU donne procuration à Richard BISSO

Gérard SOULIE donne procuration à Gilbert LADOUCE

Absents excusés : Thierry BERGOUGNIOU - Paule THEOLAS

Absents : Maïté COUTIAN – Jean-Marc LATOUR – Raphaëlle GEYNET -- Patrick JALLAIS – Michèle GARDELLE – Eliane ANDRAU – Françoise JOUANDANE –

Nombre de conseillers :	
En exercice	29
Présents	18
Votants	20
Procurations	2

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 heures 30 et propose que Martine GIMBRE soit nommée secrétaire.

Monsieur le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Complément de tarif pour les CLAE et le CLSH
- Adhésion de nouvelles communes au Syndicat de Transports des Personnes Agées (SITPA)

Accord du Conseil Municipal

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire un hommage à l'abbé Pierre et une minute de silence est effectuée.

Monsieur le Maire donne quelques informations.

- Concernant le parrainage pour les élections présidentielles, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il apporte son soutien à Ségolène ROYAL.

- Il informe le Conseil Municipal que la procédure est lancée concernant les terrains réservés au PLU.

La concertation est engagée avec les propriétaires des terrains pour l'élargissement de l'avenue des Capitouls ainsi que divers enclavements. Certains ayant répondu de façon négative, la procédure d'expropriation va être lancée et un courrier en ce sens a été adressé au service de la préfecture.

- Concernant les antennes de téléphonie mobile, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu les résultats de l'étude demandée par BOUYGUES concernant les relevés des champs magnétiques, de 36 à 200 m dans toutes les pièces d'habitation.

Monsieur le Maire donne lecture des résultats.

1 - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2006

UNANIMITE

2 – DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la délibération du 6 juin 2001 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

► **2007-01** Contrat avec la Société S.A. SACPA, Domaine de Rabat 47700 PINDERES, définissant les modalités de capture, ramassage, transport des animaux errants, blessés ou morts sur la voie publique et exploitation de la fourrière animale, pour un montant forfaitaire annuel de 0,89 euros H.T. par an et par habitant (6194 habitants), soit 5 512,66 € H.T.

► **2007-02** Contrat d'entretien des installations électriques, climatiques, dans les différents bâtiments communaux avec la Société GROUPE SNEF 68, chemin de la Flambère BP 3072 31025 TOULOUSE, pour un montant annuel de 3 285.57 € HT.

Concernant les dépannages, le tarif est établi comme suit :

Main d'œuvre :47 € HT par heure

Déplacement :31 € HT forfait

► **2007-03** Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France, dénommé CIG de la Petite Couronne, sis 157 avenue Jean Olive 93698 PANTIN CEDEX, pour l'accès à la Banque d'Information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP)

Le montant annuel de la contribution pour l'accès à ce service est de 259 € net de taxe.

► **2007-04** Contrat avec la société MAGNUS dont le siège social est situé à LABEGE INNOPOLE rue Pierre et Marie Curie 31676 LABEGE CEDEX ayant pour objet de définir les prestations proposées par le fournisseur, qui s'engage à

- informer le client sur les nouvelles possibilités du système et sur le contenu des améliorations
- transmettre systématiquement les versions actualisées des logiciels ainsi que la documentation associée

Le montant annuel pour la redevance de maintenance est de 2 419.74 € HT, soit 2 894.00 € TTC.

► **2007-05** Contrat avec la société SISTEC dont le siège social est situé à LABEGE INNOPOLE voie n° 5 BP 559 31676 LABEGE CEDEX ayant pour objet de définir les prestations proposées par le fournisseur, sur les logiciels suivants:

- Logiciel de gestion de l'urbanisme, suivi des dossiers et cartographie
- Logiciel de gestion des interventions
- Logiciel de gestion des cimetières, concessions et cartographie

Le montant annuel pour la redevance de maintenance est de 826 € HT, soit 987.90 € TTC.

2007-06 Contrat d'entretien des systèmes de détection d'intrusion des divers bâtiments communaux, avec la Société Pyrénées Alarme dont le siège social est situé 1, rue de la Gare à 31820 PIBRAC, un

Le montant annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 2 867.89 € HT soit 3 430.00 € HT.

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES VILLE – ASSAINISSEMENT – TAURE

Monsieur LADOUCE, Adjoint aux Finances présente le rapport suivant :

LIGNE GENERALE

Le contexte national

Le contrat de croissance et de solidarité a été prolongé d'une année supplémentaire.

En 2007, l'enveloppe qui rassemble les principales dotations est indexée sur l'inflation prévisionnelle 2007 (1,8 %) et 33 % de la croissance en volume du PIB de 2006, soit une indexation globale de 2,54 %

LES DONNEES LOCALES

VILLE

FONCTIONNEMENT

RECETTES

074 dotations et participations

Dont la DGF

Devraient enregistrer une évolution assez importante liée notamment au paramètre population, puisque nous passons officiellement de 5832 habitants à 7742

070 produits des services

La mise en place des quotients familiaux sur les restaurants scolaires devrait générer une augmentation modérée des produits de restauration, de l'ordre de 5 %.

Pour les autres produits, l'évolution devrait se situer aux environs de 2 %.

073 contributions directes et autres taxes

On s'attend à une augmentation de 5 à 6 % des bases, liée à une correction des propriétés, faite par le cadastre au cours du dernier trimestre 2006, auquel il conviendrait d'ajouter le coefficient d'augmentation de 1,018 % fixée par la Loi de Finances.

La taxe additionnelle enregistrera une augmentation de l'ordre de 10 % (en volume).

DEPENSES

011 charges à caractère général :

611 prestations de service

MJC, CLAE CLSH : augmentation de l'ordre de 3 à 4 %.

Les consommations diverses, eau, gaz, électricité, nettoyage... : augmentation de 3 % pour tenir compte des nouveaux bâtiments et des nouvelles surfaces à nettoyer.

012 charges de personnel

Intégrera le passage d'un agent de police Municipale en tant que stagiaire et titulaire

A partir de septembre, recrutement du personnel de la crèche et vraisemblablement la mise en place d'un responsable du centre technique municipal et personnel d'entretien.

023 virements à la section d'investissement

Proposition de doubler ce crédit pour passer de 80 000 à 160 000 €

065 autres charges de gestion courantes

Peu d'évolution à ce poste hormis la contribution au SITPRT

66 Charges financières

Stabilité liée au fait que nous n'avons pas emprunté en 2006.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les principaux programmes à noter :

- Maison associative..... 450 000 € hors VRD, clôture et mobilier
- CLSH..... 550 000 € de construction, les VRD devant être pris en charge par le pool routier
- Réaménagement du local boules : mise en place d'un chalet et 20 m², clôture en panneaux rigides et rénovation des façades : 26 000 €
- Piste de skate 25 000 €
- Jeux d'enfants..... 30 000 €
- Réaménagement de l'ancien dojo en salle de danse : 85 000 €

En terme de voirie :

- L'accent sera mis sur les quartiers : avenue de Provence Avenue des Roses, avenue des violettes
- Le lancement des travaux au carrefour RD 65/RD42
- L'élaboration d'un chemin piétonnier le long du chemin rouge – chemin des Bouchetis
- Réfection du piétonnier de la coulée verte

RECETTES

- Vente de la deuxième tranche de l'Apouticayre : 1.6 M estimé
- Augmentation du FCTVA
- Subventions du Conseil Général
- autofinancement

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Il conviendra de prendre en compte sur le poste 012 la création d'un poste d'un agent de maîtrise

RECETTES

Outre une augmentation des recettes de la PRE liée aux opérations d'urbanisation, il conviendra de réfléchir sur une augmentation de la taxe d'assainissement pour la passer de 0.50 à 0.55 €.

INVESTISSEMENT

Reconduction du programme 2006, à savoir extension de la capacité épuratoire et remise en sécurité du local surpresseur et prétraitement par rapport aux normes de bruit.

ZAC DE TAURE

FONCTIONNEMENT

Concrétisation et budgétisation de la vente du dernier terrain.

INVESTISSEMENT

Remise en conformité des trottoirs et amélioration de l'éclairage public.

Le conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires

4 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE LA MAISON ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	MONTANT HT EN EUROS PROPOSE PAR L'ENTREPRISE	NOM DE L'ENTREPRISE
1	Terrassement fondations Gros œuvre maçonnerie, VRD	147 216.41	S.L.B
2	Charpente couverture zinguerie	64 810.74	SARL COUFFIGNAL
3	Façades, enduits extérieurs	8 107.18	FRANCO FACADES
4	Menuiseries extérieures aluminium fermetures	51 921.00	A.P.F
5	Serrurerie portes tôlées clins métalliques	16 681.00	ETS MILHAU & FILS
6	Menuiseries intérieures bois	36 465.38	DELIENNE
7	Isolation doublage platerie cloisons plafonds faux plafonds	35 424.77	SARL RENE GROS
8	Electricité chauffage électrique, éclairage sécurité, alarme incendie, gaines sono et gaines alarme anti intrusion	21 561.96	DELTA ELEC
9	Plomberie sanitaire VMC – protection incendie	13 152.00	MARCHAND
10	Revêtements de sols murs scellés faïences	16 113.74	MIDIREV
11	Peintures extérieures et intérieures, revêtements muraux, sols souples	31 825.96	LENA PEINTURE
Cumul des lots analysés		443 280.14 €	
MONTANT TVA		86 882.91 €	
TOTAL TTC		530 163.05 €	

UNANIMITE

5 – MARCHE CRECHE - AVENANT

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer les avenants suivants au marché de la crèche

Avenant n° 1 Lot 8 électricité ENTREPRISE DUNAC

Cet avenant a pour objet d'introduire au marché initial une modification entraînant une plus value, à notre demande, pour pose d'un plafond chauffant dans le hall à, la place des convecteurs prévus initialement au marché

Avenant n° 1 + 349.52 € HT + 418.03 € TTC

Avenant n° 3 lot 12 VRD espaces verts ENTREPRISE NEROCAN

Cet avenant a pour objet la réalisation d'une clôture et la pose de portails ainsi que le prolongement de l'espace vert suite au déplacement de la limite de la crèche

Avenant n° 3.....+ 15 244.85 € HT..... 18 232.84 € TTC

UNANIMITE

6 – MAITRISE D'ŒUVRE RD 37E

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à passer un marché de Maîtrise d'œuvre avec SABA SA TOULOUSE pour un montant de 4 025 €, soit un taux d'honoraire de 3.5 % pour un coût de travaux prévisionnel de 115 000 € HT et concernant la mise en place d'un « tourne à gauche » sur la RD 37^E au niveau de la zone de l'Apouticayre.

Monsieur le Maire précise qu'entre la participation de l'aménageur et les subventions du département, le projet de construction du « tourne à gauche » sur le 37E n'aura aucun impact financier sur le budget de la commune

UNANIMITE

7 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN DOJO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à passer un marché de maîtrise d'œuvre, avec le Cabinet BARRUE pour un taux d'honoraire de 10 %, sur une mission complète avec OPC portant sur les travaux de réaménagement de l'ancien dojo sur un montant estimé de 85 000 € HT

UNANIMITE

8 – MAITRISE D'ŒUVRE VRD CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet ECCTA INGENIERIE LABEGE (Etude, Contrôle Coordination Travaux Aquitaine) portant les travaux de VRD du Centre de Loisirs (terrassement, cheminement, busage, clôture, rétention), pour un montant de 8 184 € HT.

Ces travaux s'ajoutent aux travaux de sondage des sols déjà demandés.

UNANIMITE

9 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPDHLM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des conventions de garanties d'emprunts pour l'office Public Départemental HLM, concernant les prêts suivants :

- Prêt CIL INTERLOGEMENT, pour un montant de 30 000.00 €, destiné au financement de l'opération de construction de 5 logements PLS collectifs avenue St Exupéry
- Prêt CIL INTERLOGEMENT, pour un montant de 195 000.00 € destiné au financement de la construction de 42 logements collectifs PLUS ZAC des HOSPITALIERS 2^{ème} tranche, dont 13 logements destinés à la location au bénéfice des populations relevant de l'insertion

Monsieur LANGOT lui demande s'il y aura un impact financier pour la commune.
Monsieur le Maire lui répond par la négative.
Il précise que 15 logements seront réservés au CIL dans le cadre du 1 % patronal

UNANIMITE

10 – REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée Municipale que :

- Compte tenu de la revalorisation des catégories B et C qui fait disparaître un certain nombre de cadre d'emplois, notamment agent administratif, agents techniques....,
- Compte tenu par ailleurs, de l'arrivée dans les effectifs de la commune de nouveaux cadres d'emplois, auxiliaire de puéricultrice, agent de maîtrise, contrôleur de travaux,

Il convient de délibérer pour remettre à plat le régime indemnitaire tel qu'il avait été adopté par délibération du 24 juin 2003.

Monsieur le Maire précise que le taux des indemnités reste inchangé.

UNANIMITE

11 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL VILLE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

Suite à l'avis favorable du CTP en date du 11 décembre 2006, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition des personnels suivants auprès de la Communauté des Communes de la Save au Touch pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2007 :

- Un technicien supérieur chef
- Deux adjoints administratifs 2^{ème} classe
- Un agent de maîtrise

UNANIMITE

12- IFTS ET IHTS POUR L'ANNEE 2007

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser des indemnités horaires ou forfaitaires aux agents de la commune effectuant des travaux supplémentaires à l'occasion des élections ou des référendums organisés au cours de l'année 2007.

UNANIMITE

13 – CREATION ET DECLARATION DE VACANCES DE POSTES

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à créer et déclarer vacants au centre de gestion les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 2^{ème} classe
- 1 poste de brigadier chef

- 1 poste d'agent de maîtrise

Il précise que ces postes sont créés en remplacement de ceux créés par délibération du 11 décembre 2006, en application du décret du 22 décembre 2006, portant réforme de la Fonction Publique territoriale.

UNANIMITE

14 – SDEHG EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE DE GASCOGNE

Suite à notre demande concernant les travaux d'effacement de réseau basse tension et d'éclairage public avenue de Gascogne, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération comprenant :

Basse tension (code 366)

- La réalisation d'un réseau souterrain en câble HN33S33 d'environ 230 m de longueur
- La reprise des branchements d'abonnés en souterrain (deux côtés de la rue)
- La dépose du réseau aérien basse tension en conducteurs nus existant

Eclairage public

- La dépose des appareils d'éclairage public existants
- La confection d'un réseau souterrain d'éclairage public de 220 m de longueur, en câble U1000RO2V sous fourreaux de diamètre 63 mm, avec cablette de terre,
- La pose de 6 mats cylindro coniques de 8 m de hauteur, avec crosse OCEAN équipée de lanterne DECOSTREET LB60, à lampe sodium haute pression 150 watts.

Compte tenu des règlements applicable au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG) -----	17 885 €
Part gérée par le syndicat -----	25 718 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)-----	72 898 €
<i>TOTAL</i> -----	<i>116 501 €</i>

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet et de l'autoriser à demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

UNANIMITE

15 - TARIFS CLAE ET CLSH COMPLEMENT

Monsieur le Maire rappelle les tarifications qui ont été adoptées par délibération du 11 décembre dernier et propose que s'ajoute les tarifs tels que présentés ci-dessous :

POUR LES CLAE

	Quotient Familial inférieur à 500 €	Quotient Familial compris entre 500 € et 770 €	Quotient Familial compris entre 770 € et 1000 €	Quotient Familial supérieur à 1000 €
UNITE matin ou soir	1.28 €	1.34 €	1.39 €	1.44 €

Monsieur le Maire précise qu'au-delà de 6 unités, l'on passe au forfait mensuel.

POUR LE CLSH

	Quotient Familial inférieur à 500 €	Quotient Familial compris entre 500 € et 770 €	Quotient Familial compris entre 770 € et 1000 €	Quotient Familial supérieur à 1000 €
Journée sans repas	7.75 €	8.08 €	8.34 €	8.65 €

UNANIMITE

16 EXTENSION DU PERIMETRE SITPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes âgées (SITPA).

Selon le principe de l'intercommunalité, chaque commune membre doit délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétences à ces nouveaux territoires :

Les communes de ANTICHAN DE FRONTIGNE – ANTIGNAC – BONREPOS SUR AUSSONNELLE – LE BURGALAYS – CAMBIAC – CASTAGNAC – CAUBIAC – COURET – CUGURON – LE CUING – FRANCARVILLE – LE GRES – LAGARDELLE SUR LEZE – LAHAGE – LUNAX – MARTISSERRE – MASSABRAC – MONTAUBAN DE LUCHON – MONTBERAUD – MONTREJEAU – SAINT MICHEL – SAINT VICENT – SAINTE LIVRADE – SANA – SEILH – LES VARENNES –

qui nous ont fait part de leur souhait d'adhérer au SITPA.

UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.